

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 1

Artikel: La main-d'œuvre étrangère en Suisse
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La main-d'œuvre étrangère en Suisse

Par Jean Möri

I. Préambule

En exergue du Prix Goncourt de cette année, *Les Eaux mêlées*, de Roger Ikor, on peut lire ce sage conseil: « Fais bon accueil aux étrangers: car toi aussi, tu seras un étranger. »

Ce conseil doit être médité dans notre pays comme ailleurs. Mais sans que nous concitoyens se croient maintenant obligés de faire acte de contrition, ni que des étrangers jugent le moment venu de nous faire superficiellement la leçon.

Sans doute ne sera-t-il pas difficile au contempteur systématique de notre démocratie de prétendre que chez nous comme ailleurs il y a loin des paroles aux actes. Mais, si l'on regarde l'ensemble plutôt que les détails, on voit bien vite que la Suisse, durant la deuxième guerre mondiale, s'est révélée centre d'accueil généreux aux réfugiés politiques. Sur le plan de la solidarité internationale, l'action du Don suisse d'abord, puis de l'Aide suisse à l'Europe, sans oublier encore les associations privées, dont notre vaillante Œuvre suisse d'entraide ouvrière en particulier, peut aussi servir d'exemple. A tout cela il conviendrait d'ajouter d'innombrables prestations diverses, celles des organisations groupées dans l'Union syndicale suisse tout spécialement. On nous permettra de renoncer à faire un bilan chiffré de toutes ces actions, car la main gauche doit ignorer ce que fait la droite.

En ce qui concerne l'accueil de la main-d'œuvre étrangère, la Suisse constitue probablement un des meilleurs exemples en Europe. L'expansion économique sans cesse accrue est sans doute une des raisons de ce sain libéralisme. Mais ailleurs aussi l'accroissement de la demande aurait permis d'ouvrir plus largement les frontières à la main-d'œuvre étrangère. On s'est pourtant montré, en général, beaucoup plus circonspect que dans notre pays en cette matière. Certains de nos compatriotes qui envisageaient de s'établir dans un pays voisin et durent reculer devant les difficultés qu'on leur opposait en savent quelque chose.

Ceux qui font de fâcheux complexes d'infériorité feraient bien de ne pas oublier ces quelques constatations avant d'émettre des jugements aussi sommaires qu'injustifiés.

Cette politique de la porte ouverte à la main-d'œuvre étrangère s'est développée à tel point que les travailleurs indigènes s'en inquiètent toujours davantage. Des discussions animées se déroulent même à ce propos dans certains de nos journaux syndicaux, qui dégénèrent parfois en dialogue de sourds, du fait des trop grandes simplifications auxquelles recourent aussi bien nos compatriotes que

leurs adversaires momentanés de l'extérieur qui s'affrontent, avec une excessive vigueur parfois.

Le moment paraît donc venu de reprendre sérieusement l'étude de cette question complexe, qui fit d'ailleurs l'objet d'un article documenté de la *Revue syndicale suisse* de mai 1954.

II. Accroissement de la main-d'œuvre étrangère

L'enquête de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail d'août dernier a dénombré 271 149 travailleurs étrangers au bénéfice d'une autorisation pour 166 210 en février de cette même année. Les quelque 84 000 étrangers qui bénéficient d'ores et déjà du permis d'établissement ne sont pas compris dans ces chiffres, si bien qu'à la fin août un total de 355 000 travailleurs étrangers étaient occupés dans notre pays. 89% de ces travailleurs sont au bénéfice d'un permis de séjour provisoire et 11% sont des frontaliers. 162 343 Italiens représentent les trois cinquièmes de l'ensemble de ces travailleurs pour 60 000 Allemands, 35 000 Autrichiens et quelque 8000 Français.

Ce sont là des chiffres qui donnent une image plus suggestive et plus fidèle de la situation que la moyenne annuelle des permis de séjour délivrés à des travailleurs étrangers (181 000 en 1954) que l'OFIAMT avait l'habitude de nous servir jusqu'à maintenant. Car si le nombre de nouveaux permis délivrés en une année peut avoir son importance, l'état global des travailleurs étrangers occupés à une date donnée intéresse davantage les syndicats ouvriers et leurs membres.

Ces chiffres montrent qu'aux périodes de pointe la proportion des étrangers sur l'ensemble des travailleurs occupés dépasse de loin les prévisions les plus pessimistes. Insistons cependant sur le fait que ce nombre descend considérablement durant la saison morte. C'est ainsi qu'un rapport de l'OFIAMT au Bureau international du travail mentionnait un total de 337 884 travailleurs étrangers occupés en Suisse du 1^{er} mars 1954 au 28 février 1955. Sur ce nombre, 171 634 avaient quitté le pays dans la même période. Si bien qu'il en restait 166 210 en février 1955. La situation n'est donc pas aussi inquiétante qu'il y paraît au premier abord.

Les rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques pour les années 1953 et 1954 donnent une idée de cette proportion dans l'industrie. Pour le premier arrondissement (Berne-Jura, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève), le pourcentage des étrangers sur l'ensemble des travailleurs industriels est de 6,4. Dans le deuxième arrondissement (Berne, sans le Jura, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie), les travailleurs étrangers représentaient 7,4% de l'ensemble en 1954, au lieu de 6% en 1953 et 5,7% en 1952). Dans le troisième arrondissement (Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz,

Obwald, Nidwald, Zoug et Tessin), le pourcentage est de 12,5. Mais dans ce dernier canton la main-d'œuvre étrangère bat tous les records du pays avec 29,1% dans l'industrie. Dans le quatrième arrondissement enfin (Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-E., Appenzell Rh.-I., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie et Liechtenstein), cette proportion s'est même élevée à 18,7. On conviendra qu'en ces régions l'extrême limite semble dépassée depuis longtemps.

III. Equilibre nécessaire entre main-d'œuvre suisse et étrangère

On comprend mieux, dès lors, les inquiétudes manifestées dans les organisations syndicales.

Elles sont accrues encore du fait que sur le plan cantonal les offices de travail et la police des étrangers ne travaillent pas toujours dans la meilleure intelligence et que les informations officielles ne sont pas d'une aveuglante clarté, ce qui incite les esprits prévenus à penser qu'on tient à leur cacher la vérité en haut lieu.

D'autre part, la désinvolture de certaines autorités cantonales envers les organisations syndicales ne sont pas faites pour accroître la confiance.

Ni d'ailleurs la propension de certains employeurs à spéculer sur la main-d'œuvre étrangère trop souvent considérée comme un moyen de réduire les frais généraux dans l'entreprise par la sous-enchère en matières de salaires.

Bien moins encore le refus d'un trop grand nombre d'étrangers d'adhérer au syndicat de leur profession, ce qui crée une irritation compréhensible dans nos organisations syndicales, où l'on n'a jamais témoigné de sympathie particulière pour les coucous. Au lieu de parler tant de solidarité internationale, les étrangers pourraient bien commencer par en fournir le témoignage pratique dans le pays d'accueil. D'autant plus qu'ils s'en remettent à nos organisations pour la défense de leurs intérêts économiques et sociaux. Ce reproche ne s'adresse évidemment pas aux nombreux étrangers conscients de leur devoir élémentaire, qui ont adhéré spontanément aux syndicats de leur choix.

Le fait enfin que les ressortissants étrangers ont droit en général à l'autorisation normale d'établissement après un séjour ininterrompu et régulier pouvant aller jusqu'à dix ans en Suisse, joue aussi son rôle. Car cela signifie que ces travailleurs ne pourront plus être renvoyés dans leur pays en cas de dépression économique, ce qui ajoute au risque de chômage pour les travailleurs indigènes. C'est d'ailleurs là une mesure de réciprocité qui repose sur les accords bilatéraux dont nos compatriotes à l'étranger bénéficient également. Des informations que nous avons obtenues auprès de l'autorité fédérale compétente, il résulte que 2099 travailleurs étrangers ont d'ores et déjà neuf ans d'activité en Suisse, 4790 huit années, 4026 sept

années, 2945 six années, 4472 cinq années, etc. Il n'y a donc pas encore péril à voir le marché du travail submergé de façon durable par la main-d'œuvre étrangère, puisque le plus grand nombre est toujours au bénéfice de permis de séjour temporaire. Mais cela peut venir rapidement si l'on n'observe pas une sage mesure en la matière.

On comprendra que, dans un petit pays comme le nôtre, les syndicats veillent à maintenir l'équilibre nécessaire entre travailleurs indigènes et étrangers.

IV. Solidarité syndicale internationale

Nos compatriotes qui réclament prématurément des mesures draconiennes pour réduire immédiatement le nombre des travailleurs étrangers font bon marché de la solidarité syndicale internationale, méconnaissent à la fois les engagements bilatéraux entre pays contractants et les larges possibilités d'absorption de main-d'œuvre dans tous les pays du monde, risquent de s'enfermer volontairement à l'intérieur de nos frontières et de faire un tort considérable aux colonies suisses de l'étranger. Ceux d'entre eux qui placent la réduction de la durée du travail au premier plan de leur programme revendicatif témoignent en plus d'un grave manque de logique, car l'appoint de la main-d'œuvre étrangère est absolument indispensable pour réaliser une telle réforme dans cette période où malgré le suremploi, les heures supplémentaires effectuées par millions et le reste, on réussit difficilement à faire face à la demande.

Mais, d'un autre côté, les travailleurs étrangers qui croient pouvoir faire durement la leçon à notre pays ne doivent pas oublier, comme nous l'avons déjà dit très clairement, que les conventions bilatérales passées avec nos voisins sont respectées à la lettre. A tel point qu'il est encore plus difficile à un Suisse de s'installer dans un autre pays d'Europe qu'à un étranger de prendre un emploi dans notre pays.

Nos censeurs outranciers doivent se rendre compte aussi qu'il n'y a pas de commune mesure entre les possibilités d'absorption des grands pays et les nôtres. Notre économie est tributaire de l'étranger. Elle est naturellement exposée à subir les répercussions des changements qui peuvent se produire dans la situation internationale. Si l'on ouvrait toutes grandes les portes de notre pays, on courrait le risque d'être littéralement submergé par la main-d'œuvre de nos voisins, *dont les conditions de travail sont encore loin d'être égales aux nôtres*, si insuffisantes qu'elles puissent nous paraître comparées aux possibilités de notre économie.

Si notre pays a très largement fait appel à la main-d'œuvre étrangère, il ne peut exposer au risque d'un chômage massif ses propres travailleurs, rappelait fort opportunément un représentant gouvernemental de notre pays à l'O. E. C. E. Cela le conduisit à émettre

des réserves judicieuses quant à la décision du Conseil des ministres de l'Organisation européenne de coopération économique qui tend à faire octroyer le permis normal d'établissement après cinq ans d'occupation dans le pays à tous les travailleurs étrangers.

Il est aisé aux institutions internationales, sans responsabilité directe, de prendre des décisions d'une telle portée.

Mais on doit comprendre que des organisations syndicales dignes de ce nom ne peuvent sans autre se prêter à de telles expériences aussi longtemps que la pratique n'aura pas été ajustée à la théorie en matière de libre échange, que les conditions de travail dans les différents pays n'auront pas été mieux égalisées.

V. Colonies suisses à l'étranger

Quand on traite de cette question, il convient, bien entendu, de ne pas oublier que d'importantes colonies suisses existent aussi à l'étranger. Selon l'*Annuaire statistique de la Suisse*, il y avait en 1954 111 709 Suisses établis en Europe, dont 53 592 en France, 17 122 dans l'Allemagne de l'Ouest, 12 726 en Italie, etc. D'autre part, 10 519 de nos compatriotes sont installés en Afrique, 37 076 en Amérique et 1952 en Australie, etc. La demande de main-d'œuvre qualifiée est même si grande qu'il serait possible d'accroître encore considérablement ces colonies suisses d'outre-mer. D'autre part, les perspectives économiques générales permettent de penser que la prospérité actuelle est encore loin de son terme. Enfin, il est encore évident que le statut de nos compatriotes dépend dans une large mesure de celui que nous offrons nous-mêmes aux étrangers dans notre pays.

Un élément qu'il convient encore de ne pas perdre de vue, c'est que la demande continue à s'accroître sans cesse dans notre pays comme ailleurs. Si l'on veut y faire face il est absolument indispensable d'accepter la contribution de la main-d'œuvre étrangère, surtout si les organisations syndicales tiennent vraiment à réaliser dans le moment présent une réduction de la durée du travail. Il est vrai qu'on peut se demander s'il convient d'étendre à l'infini l'investissement industriel, au risque de s'exposer à de graves revers en cas de dépression économique ou même de simple stabilisation. C'est là encore un problème complexe, car, dans un pays qui vit en grande partie de l'exportation de ses produits, il est difficile de renoncer à des commandes de l'extérieur, étant donné qu'il pourrait s'ensuivre la perte définitive de clients peu disposés à tenir compte seulement de nos propres aises.

VI. Conclusions

Ces dernières constatations témoignent de l'enchevêtrement des éléments divers qui constituent l'économie d'un pays. Elles nous

incitent à poser de plus en plus clairement les problèmes si l'on veut aboutir à des solutions qui ne lèsent pas les travailleurs au lieu de les favoriser.

En conclusion, il convient de tendre à la juste mesure, spécialement dans la proportion de la main-d'œuvre étrangère par rapport à celle du pays, sans jamais perdre de vue les besoins de notre économie. Il est équitable et nécessaire d'accorder le statut normal aux travailleurs étrangers qui nous ont tirés d'embarras dans la période de grande expansion économique après le stage de dix ans prévu pour obtenir l'établissement définitif.

Nos compatriotes à l'étranger bénéficient d'ailleurs du même privilège. Mais on doit cependant veiller à ne pas créer un déséquilibre durable entre la main-d'œuvre indigène et la main-d'œuvre étrangère. Cela peut et doit se faire bien avant que le terme fatidique de dix ans soit atteint.

On conviendra que cet accroissement continu de main-d'œuvre étrangère justifie un contrôle non seulement des offices fédéraux et cantonaux du travail et de la police des étrangers, mais aussi des organisations syndicales. Il est nécessaire pour le moins d'observer les règles en vigueur, même et surtout de la part des autorités d'exécution des pouvoirs publics. Or, il paraît que des autorisations de travail sont accordées à des estivants qui profitent de leur séjour en Suisse pour chercher sur place un emploi, sans avoir effectué aucune formalité préliminaire dans leur propre pays. Il est stupéfiant d'avoir à constater que certaines polices cantonales des étrangers se font complices de telles effronteries, ce qui constitue un abus de pouvoir inadmissible. Si ce désordre se répandait, les mesures de contrôle les plus élémentaires deviendraient inutiles, l'équilibre du marché du travail serait laissé au hasard, les spécialistes du système D seraient favorisés au détriment des honnêtes gens qui se plient de bonne grâce aux formalités légales. Nous ne sommes pas disposés à tolérer une telle anarchie et exigeons que l'on y mette fin immédiatement.

Si les essais d'intégration européenne en cours réussissent, ce qu'il faut vivement souhaiter dans l'intérêt de notre continent, s'ils se répandent sans arrière-pensée, si un certain ajustement survient dans les conditions sociales et de travail des différents pays intéressés, il sera temps de revoir la situation.

Car un des objectifs syndicaux est en vérité d'abattre les frontières économiques qui contribuent à l'affaiblissement de notre continent sur le plan de la concurrence mondiale et le relègue, qu'on le veuille ou non, à l'arrière-plan. Or, si nous sommes de bons citoyens de notre pays, nous devons être aussi des Européens conscients et décidés à maintenir notre place dans la civilisation moderne en transformation. Nous sommes des Européens et voulons le rester.